



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 17 mai 2013

Communiqué de presse

Présentation du rapport d'activité 2012

L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) a présenté aujourd'hui son rapport d'activité au public. Dans le domaine de la transparence, la deuxième évaluation depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) a confirmé l'intérêt pour le droit d'accès. En ce qui concerne la protection des données, une large partie du travail a été concentrée sur les tâches de préavis en matière de vidéosurveillance LVID et de plate-forme informatique cantonale FRI-PERS, ainsi que sur l'accessibilité d'informations personnelles sur internet, notamment les photos et les images de webcams.

Selon les chiffres communiqués à l'Autorité dans le cadre de la deuxième évaluation du droit d'accès de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données, 49 demandes d'accès ont été déposées auprès des organes publics fribourgeois en 2012. Dans 39 cas, les organes publics ont accordé un accès complet et dans 3 cas un accès partiel. Dans 5 cas, l'accès aux documents a été refusé. 2 cas ont été annoncés comme pendants.

Le temps consacré au droit d'accès en général, et en conséquence les coûts de la mise en œuvre du droit d'accès aux documents, varient sensiblement. Les chiffres annoncés à l'Autorité montrent cependant clairement qu'au cours de la deuxième année suivant l'introduction du droit d'accès, le nouveau droit n'a en général pas non plus entraîné de très grande charge supplémentaire pour le personnel.

Comme pendant la première année suivant l'entrée en vigueur de la LInf, les autres points forts du domaine de la transparence ont été l'information active et l'apport de renseignements au sujet du droit d'accès ainsi que diverses médiations. Toutes les recommandations formulées par la Préposée à la transparence dans le cadre des médiations ont été suivies par les organes publics concernés. La Préposée s'y est prononcée sur l'accessibilité de rapport d'audits, rapport technique ou alors de documents antérieurs au 1^{er} janvier 2011.

Accessibilité d'informations personnelles

Pour la protection des données, les problèmes liés à la mise à disposition par les organes publics de photos de personnes plus fragiles (enfants, adolescents, personnes âgées, personnes handicapées) sur internet ont fait l'objet de réflexions pointues qui ont conduit à des avis dont l'un est publié dans la newsletter 02/2012, cf. http://www.fr.ch/atprd/files/pdf49/Newsletter_02-2012_FR1.pdf. La Préposée a encore effectué des contrôles ou inspections sur ces publications discutables sous l'angle

de la nécessité pour l'accomplissement des tâches légales. La Préposée a constaté que le large accès à l'image électronique induit une forte banalisation et perte de sensibilité aux atteintes potentielles aux droits fondamentaux. Qui pourtant relève de la responsabilité des organes publics cantonaux, communaux et autres institutions chargées de tâches publiques.

Les préavis en matière de vidéosurveillance sont une nouveauté pour la protection des données. Le travail de la Préposée et de son collaborateur a été considérablement concentré sur cette tâche. En effet, la Préposée à la protection des données a reçu 21 demandes d'installation de vidéosurveillance pour préavis (art. 5 al. 2 LVid) et 7 annonces de systèmes sans enregistrement (art. 7 LVid). 15 préavis positifs et 1 négatif ont été émis, 5 préavis étant encore en suspens. La difficulté a résidé dans le fait que les premières demandes parvenues n'étaient pas complètes et des ajustements ont été nécessaires. Un certain nombre de modifications vont être apportées aux formulaires de demandes afin de gagner en clarté et en efficacité. En outre, en collaboration avec les préfets, un concept de contrôle des installations en place et au bénéfice d'une autorisation va être élaboré et mis en place.

Le nombre de nouveaux dossiers a augmenté à 282 en 2012 dont 66 étaient pendants au 1^{er} janvier 2013. Ces nombres doivent être complétés par celui de 33 dossiers ouverts précédemment et liquidés durant l'année, auxquels il faut ajouter 29 dossiers encore ouverts. Si les préavis FRI-PERS ont diminué de moitié, ceux en lien avec la nouvelle Loi sur la vidéosurveillance se sont élevés à 28.

Le site internet a été remanié pour permettre une meilleure accessibilité aux informations grâce aux publications d'avis, de formulaires de droit de blocage et d'opposition, ainsi que de demande d'exercice du droit d'accès à ses informations personnelles.

Contact

—

Marc Sugnaux, Président de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données,
T +41 26 322 50 08, de 14h à 16h

Alice Reichmuth Pfammatter, Préposée cantonale à la protection des données, T +41 26 322 50 08, de 11h30 à 13h00

Annette Zunzer Raemy, Préposée cantonale à la transparence, T +41 26 305 59 73, de 14h à 16h